



## DOSSIER DE PRESSE



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Préambule

### ECF, conduite éco-citoyenne et sécurité

#### L'événement ECF 2010 : « Un geste pour notre planète, j'éco-conduis ! »

Pour ECF, la notion de conduite renvoie à celle du comportement. Un bon comportement dans la vie induit nécessairement un bon comportement au volant... Plus que de bons conducteurs, nous formons des citoyens, respectueux d'eux-mêmes, des autres et de l'environnement. Le Groupe ECF s'inscrit aujourd'hui dans une démarche de développement durable. Notre volonté est de diminuer l'impact de nos activités sur l'environnement. ECF mobilise son réseau d'agences et les incite à s'engager dans cette action par la signature de la charte « Ecole de conduite éco-citoyenne » : des gestes simples mais indispensables à connaître pour diminuer les émissions de CO2 et faire des économies budgétaires. De l'école primaire à la vie professionnelle, L'ECF entretient une relation durable avec les conducteurs tout au long de leur vie. D'où la mise en œuvre de cette campagne événementielle pour sensibiliser son public en lui proposant de s'engager sur « Les 10 gestes pour contribuer à protéger notre environnement et devenir un conducteur éco-citoyen » ([www.jecoconduis.fr](http://www.jecoconduis.fr)).

#### ECF et l'actualité : un engagement pour la sécurité routière, un combat loin d'être terminé

ECF s'est toujours positionnée en amont des réglementations, les inspirant et les expliquant plutôt que les subissant, c'est le cas pour la réforme du permis de conduire. En effet, depuis plus d'un an, ECF participe activement aux réflexions des réunions de travail organisées par le gouvernement. Pour satisfaire l'élève candidat, ECF souhaite une évolution importante de l'examen du permis voiture avec :

- Une inscription facilitée avec l'enregistrement informatique des dossiers d'examen
- La suppression totale des délais d'attente
- Des épreuves d'examens théorique et pratique enfin réactualisées.

Notre objectif : défendre un permis de conduire moins long, plus sûr et mieux financé !

#### Actualité pédagogique : mise en place d'une plateforme de révision en ligne !

ECF s'adapte aux outils d'informations utilisés par les jeunes générations. Les révisions par internet sont complémentaires des cours dispensés par les enseignants dans les écoles de conduite ou centre de formation. Le système Webformation ECF met à disposition des apprentis une messagerie d'échange avec les enseignants et formateurs. Ils suivent les exercices et sont présents pour expliquer les points sur les lesquels l'apprenti aurait pu bloquer.

Gérard Acourt  
Président de l'Association ECF



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



<b>Première partie</b>	<b>Présentation du Groupe ECF</b>	<b>page 3</b>
1. Le Groupe ECF		page 3
2. Les dates clés d'ECF		page 3
3. Interview de Gérard Acourt, Président National de l'Association ECF		page 7
4. Organigramme d'ECF		page 9
5. ECF en chiffres		page 10
6. ECF à l'international		page 12
<b>Deuxième Partie</b>	<b>Les missions de l'Association ECF</b>	<b>page 14</b>
Conseil et lobbying : ECF précurseur en matière de Sécurité Routière		page 14
Développement de concepts et outils de formation pour tous les métiers de la conduite		page 17
ECF et les partenariats		page 18
Le club ECF		page 19
<b>Troisième Partie</b>	<b>Les actions du réseau ECF</b>	<b>page 20</b>
1. Les repères institutionnels et les actions ECF		page 20
2. Le scolaire et périscolaire		page 20
3. Les formations aux permis de conduire		page 21
4. La formation professionnelle		page 28
5. L'après permis		page 29
<b>Quatrième Partie</b>	<b>Perspectives et ambitions</b>	<b>page 32</b>
1. La conduite accompagnée pour tous		page 32
2. Le développement de la qualité du réseau		page 32
3. Le développement à l'international		page 32
4. 2010 : Année du développement de la formation des utilisateurs de VUL		page 33
<b>Lexique</b>		<b>page 34</b>
<b>Contacts Presse</b>		<b>page 36</b>



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Première Partie : Présentation du Groupe ECF

### 1. Le Groupe ECF

Le Groupe ECF est composé de :

- L'Association ECF
- Les agences et Instituts de Formation Professionnelle (IFP) labellisés ECF, et les Points Relais ECF

Basée à Marseille depuis sa création en 1969, l'Association ECF est au cœur du système. Elle a pour but d'œuvrer à une plus grande sécurité des usagers sur la route, la mer, les airs... Pour cela, l'Association est chargée de plusieurs missions :

- Coordonner et développer un réseau d'écoles de conduite,
- Valoriser l'enseignement de la conduite et de la sécurité,
- Nouer des partenariats,
- Développer des outils et concepts pédagogiques,
- Assurer conseil et lobbying auprès de structures privées comme publiques,
- Animer et coordonner le Club ECF.

Le réseau est composé de 1 180 centres de formation ECF : agences, Points Relais et Instituts de Formation Professionnelle, ces structures étant gérées par des adhérents ECF (chefs d'entreprise).

L'Association ECF s'appuie depuis 1985 sur une société, la Société de Promotion, d'Organisation et de Gestion des Ecoles de Conduite (SA SPOGEC), afin de soutenir le développement, la promotion, l'organisation et la gestion des écoles de conduite ECF.

En outre, l'Association ECF s'est rapprochée d'une organisation syndicale, l'Union Nationale Intersyndicale Des Enseignants de la Conduite (UNIDEC), afin de défendre les intérêts des écoles de conduite auprès des pouvoirs publics.

### 2. Les dates clés d'ECF

- **1969** : Formation de l'équipe à l'origine de l'ECF (Ecole de Conduite Française).

Gérard Acourt, Albert Gambus, René Abbo et Francis Durieux se rejoignent avec l'idée commune de créer une association qui aura pour vocation de valoriser et de faire évoluer la pédagogie de l'enseignement de la conduite.

- **16 Mars 1970** : Création officielle de l'Association Loi de 1901 de l'Ecole de Conduite Française. Son but : « *Valoriser l'enseignement de la conduite et du pilotage des véhicules terrestres, maritimes et aériens, en obtenant de la part de chaque membre, et ce par tous les moyens et toutes les techniques d'information et de propagande, la pratique d'un enseignement sérieux et sans faille, afin d'œuvrer pour une plus grande sécurité des usagers de la route, de la mer, des eaux intérieures et de l'air* ».

Il s'agit de la première organisation européenne à œuvrer dans le sens de l'éducation de l'usager de la route.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



- **1972** : Avec 16 000 morts chaque année sur les routes, la France prend conscience des problématiques de Sécurité Routière et instaure les limitations de vitesse, le port obligatoire de la ceinture de sécurité et du casque.

- **1976** : Gérard Acourt est élu Président de l'Association ECF.

L'Association ECF crée la première Ecole Supérieure Moto avec l'aide de Honda et met en place des formations de conducteurs par des stages de conduite.

- **1978** : Premier partenariat avec le constructeur Renault et création de Centres Régionaux d'Education Routière pour dispenser des formations par stage continu. Ces stages, les premiers sur piste, sont organisés en partenariat avec Paul Ricard sur le circuit du Castellet, dans le sud de la France, et donneront d'excellents résultats.

La même année, Gérard Acourt rédige, en collaboration avec des adhérents ECF, un livre blanc intitulé « *Réflexions et propositions pour une politique nouvelle de Sécurité Routière* », qui prône l'évolution du système formation-examen.

- **1979** : L'Association ECF s'attache à mettre en place une nouvelle pédagogie de la conduite, à travers la diffusion d'un livret d'enseignement, « *La vraie conduite* », axé sur le comportement du conducteur et l'intelligence de la conduite. Dans le même temps, l'Association diffuse des supports pédagogiques spécifiques aux méthodes d'enseignement.

- **1980** : Création du premier Club ECF, pour les plus jeunes.

- **1985** : Création de la Société de Promotion d'Organisation et de Gestion d'Ecoles de Conduite ECF (SA SPOGEC), dont le siège social se situe à Rungis et le siège administratif à Niort. La SA SPOGEC, au fonctionnement coopératif, a pour objectif d'aider au développement des écoles et établissements de conduite qui portent le label ECF. Depuis cette date, Gérard Acourt est le PDG de la SA SPOGEC ECF.

- **1991** : ECF participe à la mise en place de l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (A.A.C.), dit « conduite accompagnée ».

- **1992** : Création de France Sécurité Routière (FSR), Association fédérative d'actions visant à l'amélioration de la Sécurité Routière, en collaboration avec la Ligue Des Droits de l'Assuré (LDDA), l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) et l'Automobile Club National (ACN). Gérard Acourt en est le Président.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



- **1994** : Le groupe ECF est reconnu dans le domaine de la Sécurité Routière. Gérard Acourt est nommé, en tant que personne qualifiée, membre du Conseil Supérieur de l'Enseignement de la Conduite Automobile et de l'Organisation de la Profession (CSECAOP) par le Ministre des Transports. Cette instance nationale étudie les projets d'évolution réglementaire dans le domaine de l'enseignement de la conduite. Le siège se situe au Ministère des Transports, à la Défense.

ECF promeut et développe la conduite accompagnée en nouant un partenariat avec la Caisse d'Épargne.

ECF est présente dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants notamment par l'adhésion de 400 écoles de conduite « Points Relais ECF ».

- **1997** : Gérard Acourt est co-auteur d'un second livre blanc intitulé « *Réflexions et propositions pour une meilleure formation du conducteur* » dont de nombreuses propositions seront retenues lors de la table ronde nationale interministérielle de 1998, à laquelle les experts ECF ont collaboré.

- **2000** : ECF est au service de la Sécurité Routière depuis 30 ans et compte près de 1 100 agences ECF et Points Relais ECF répartis sur la métropole, ainsi qu'en Martinique, Guyane et Guadeloupe.

- **2002** : ECF devient membre de l'IVV, une organisation internationale de représentation des écoles de conduite dans le monde.

- **2003** : ECF lance son site-portal Internet ([www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)) à l'attention du grand public, ainsi qu'un intranet destiné à l'ensemble des collaborateurs ECF.

- **2004** : ECF fait évoluer sa charte graphique et signe son logo avec la mention « *Conduite et Sécurité routière* ».

- **2005** : ECF participe aux groupes de travail qui aboutiront au rapport Bertrand, puis au « permis de conduire à 1 euro par jour ». Dans le cadre de cette dernière mesure, Gérard Acourt signe un partenariat avec le Ministre des Transports, qui assure le conventionnement de l'ensemble des agences ECF et atteste de leur garantie financière ainsi que du respect de la charte de qualité.

- **2006** : ECF signe la Charte Européenne de Sécurité Routière dont l'objectif consiste à sauver 25 000 vies sur les routes d'ici à 2010.

En soutien du Ministère de Transports, ECF participe à l'organisation du 50e Congrès International de la Commission Internationale des Examens de Conduite Automobile (CIECA), qui s'est déroulé à Marseille du 8 au 10 juin 2006.

ECF signe une convention de partenariat avec un regroupement d'écoles de conduite marocaines, qui donne naissance à l'École de Conduite Marocaine (ECM).



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



- **2007**: Durant la campagne présidentielle, ECF a interrogé les 12 candidats à la Présidence de la République française par l'envoi de « la lettre ouverte aux candidats à la Présidence de la République 2007 ». Dans cette lettre ouverte, ECF demandait aux candidats de s'engager sur :

1. Le maintien d'une politique forte en matière de répression des infractions
2. L'amélioration et le renforcement de l'éducation des usagers de la route
3. La valorisation de l'enseignement de la conduite
4. La généralisation de la conduite accompagnée
5. Favoriser l'accès à une bonne formation à la conduite y compris, et surtout, pour les jeunes en difficulté
6. L'amélioration des épreuves et des conditions de passations de l'examen du permis de conduire

- **2008** : ECF participe à la concertation de la réforme du permis de conduire et contribue largement aux réflexions des réunions de travail instaurées par le gouvernement.

- **Fin 2008** : ECF signe une convention de partenariat avec un regroupement d'écoles de conduite espagnoles : l'ECT (Escuela de Conducia y Transportes).

- **2009** : Signature d'un partenariat avec Renault. Un retour aux sources, en effet Renault a été le premier partenaire d'ECF en 1978. Le constructeur partage les valeurs d'ECF : sécurité routière et développement durable. Renault lance les véhicules ECO2. Ces derniers sont fabriqués dans des usines ISO 14001 respectant l'environnement : 85 % des véhicules doivent être recyclés et rejeter moins de 140 grammes de CO2 par kilomètre parcouru. Un engagement : « Laisser moins de trace », les véhicules sont recyclés à 80 % de leur masse et intègrent 5 % de plastique issu du recyclage dans leur construction. De son côté ECF a formé 800 de ses formateurs à l'éco conduite.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



### 3. Interview de Gérard Acourt, Président National de l'Association ECF

#### - *Comment est né votre intérêt pour la Sécurité Routière ?*

Tout jeune, j'ai eu une vocation : devenir médecin, ou médecin urgentiste, pour sauver des vies. Mais n'ayant pas les moyens financiers de suivre le cursus classique, j'ai choisi de m'engager dans la marine, qui me permettait de suivre une formation à la médecine en interne. Ironie de l'histoire, je me suis découvert un handicap particulièrement gênant pour un marin : le mal de mer ! Je me suis alors tourné vers les marins pompiers de Marseille, qui intervenaient principalement sur des accidents de la route. J'ai alors passé mon diplôme de secouriste, puis de moniteur de secourisme et créé à cette même époque la spécialisation de secourisme routier. Mon intérêt pour la médecine, combiné à mon travail de terrain au quotidien m'ont poussé à prendre conscience de la notion de risque routier. Il faut dire qu'à l'époque, on comptait plus de 16 000 morts par an sur les routes, avec une circulation 2,5 fois moindre ! Il devenait urgent d'agir en amont des accidents, et non plus en aval... Face à la difficulté de changer les mentalités des conducteurs déjà titulaires de leur permis de conduire, j'ai compris qu'il fallait s'adresser aux futurs utilisateurs de la route, les jeunes, dans le cadre de leur formation au permis de conduire, dans les auto-écoles. C'est à cette époque, en 1969, qu'avec mes amis Albert Gambus, René Abbo et Francis Durieux, nous créons l'Association ECF.

#### - *Quelles ont été les réactions autour de vous quand vous avez créé l'Association ECF ?*

Nous avons suscité incrédulité et surprise dans le monde professionnel des écoles de conduite, dédain chez les syndicats, et accueil très positif des institutions ... Mais globalement, c'est la surprise qui a dominé... Il faut dire qu'à part la Prévention Routière, aucun organisme ou personne physique ne parlait de Sécurité Routière.

#### - *Comment s'est développé le réseau ?*

Très rapidement, nous avons labellisé nos premières écoles dans les Bouches-du-Rhône, où siège l'Association. Les voitures écoles, marquées aux couleurs de l'Association, nous ont fait beaucoup de publicité : un enseignant de la conduite basé dans les Alpes-Maritimes a croisé un de nos véhicules, nous a contactés, et a presque aussitôt rejoint l'Association. Cet enseignant étant également responsable syndical, nous avons été invités à présenter l'Association lors du congrès de ce syndicat. À la suite de ce congrès, nous avons reçu nombre d'appels d'enseignants intéressés par notre démarche. Département par département, le développement du réseau a été assez rapide, peut-être même trop. En effet, certaines écoles labellisées sont devenues concurrentes géographiquement et nous avons dû alors favoriser le regroupement. Dans les années 90, certains établissements ont souhaité étendre leurs prérogatives au milieu professionnel. C'est ainsi que sont apparus les premiers Instituts de Formation Professionnelle ECF.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



*- Quelles sont les avancées législatives auxquelles l'Association a pris part qui vous rendent le plus fier ?*

Incontestablement, la mise en place de l'Apprentissage Anticipé à la Conduite (AAC). À cette époque, nous cherchions encore et toujours à améliorer la formation des jeunes conducteurs. Le groupe de réflexion qui a travaillé sur le sujet en est arrivé à la conclusion qu'il fallait débiter la formation des jeunes plus tôt. La concrétisation du projet est venue d'un pilote de ligne, qui nous expliquait que les apprentis pilotes prenaient les manettes de commandes de l'avion avant d'avoir leur brevet. La mise en place de l'A.A.C., testée au préalable dans certaines écoles du réseau ECF, a créé une petite révolution. On nous accusait de vouloir augmenter le nombre de morts sur les routes ! De fait, les chiffres de l'A.A.C. nous ont largement donné raison : moins de morts sur les routes, une plus grande réussite à l'examen du permis de conduire... Depuis lors, 35% des formations à la conduite dispensées par ECF concernent l'A.A.C., contre 28% à l'échelle nationale. En conclusion, si l'A.A.C. a été la réforme la plus intéressante à mettre en place et la plus performante au niveau pédagogique, c'est aussi celle qui a le plus créé la polémique ! Mais je n'oublie pas non plus les avancées considérables effectuées dans le domaine de la formation professionnelle, notre implication dans la réforme des écoles et du permis bateau et plus récemment notre participation à la réforme du permis de conduire.

*- Quel regard portez-vous sur toutes vos années de présidence de l'Association ECF ?*

Je ressens deux sentiments contradictoires. D'un côté, j'éprouve de la fierté et une certaine satisfaction d'avoir pu développer au sein de l'Association autant de concepts et d'outils pédagogiques. Mais d'un autre côté, je ne peux qu'être consterné devant les 4000 tués sur les routes chaque année ... J'aurais espéré des chiffres plus probants ... Le combat est donc loin d'être terminé !

*- Quelles sont vos ambitions pour l'Association dans les prochaines années ?*

Nous nous sommes fixés deux grandes ambitions pour les années à venir : généraliser l'accès à l'A.A.C., sans limite d'âge, c'est-à-dire permettre aux personnes qui n'ont pas leur sésame de conduire accompagnées après avoir suivi une formation adéquate. La réforme du permis de conduire prend en compte ce sujet primordial. Nous souhaitons également rendre les jeunes plus responsables sur les routes et les impliquer dans la protection de l'environnement. Notre second axe de travail concerne l'international. Notre objectif consiste à aider des structures et organismes regroupant des écoles de conduite à se développer. En effet, plus nous serons nombreux et groupés, plus nous serons force de proposition ...



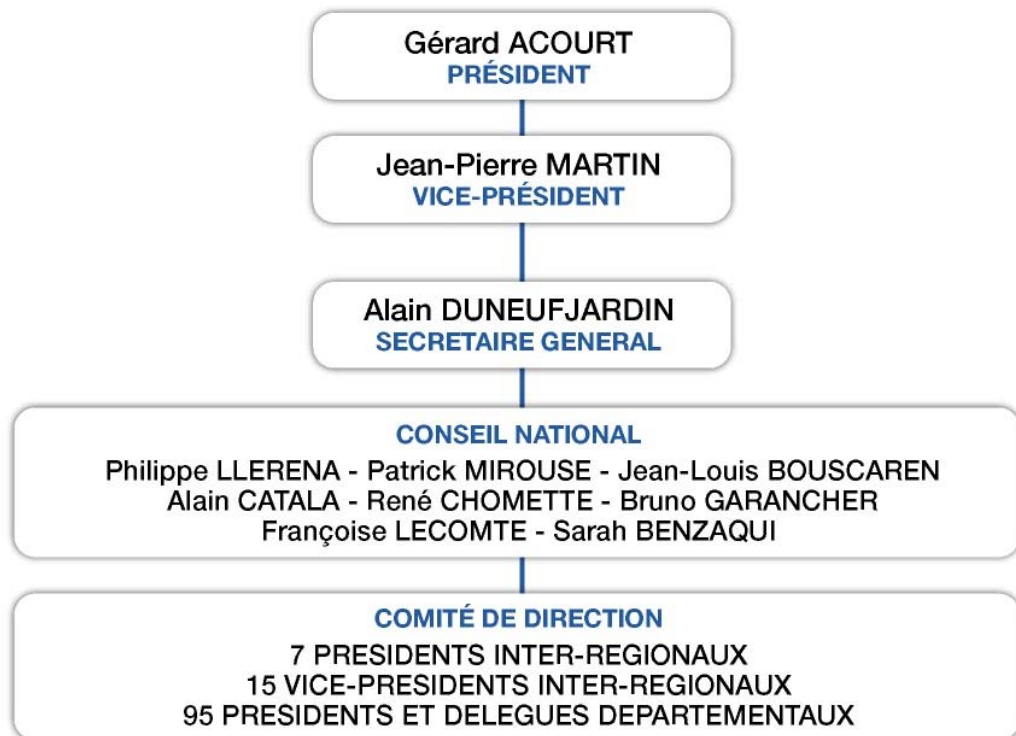
UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Titres et Fonctions de Gérard Acourt

- Président National de l'Association ECF, Conduite et Sécurité Routière.
- Président Directeur Général de la SA SPOGEC
- Membre du Conseil Supérieur de l'Enseignement de la Conduite et de l'Organisation de la Profession (CSECAOP), nommé en tant que personne qualifiée par le Ministre des Transports.
- Chairman of the European Assembly of International Association for Driver Education (IVV).
- Président de France Sécurité Routière (FSR).
- Secrétaire Général de la Ligue Des Droits de l'Assuré (LDDA) depuis 1992.

## 4. Organigramme d'ECF



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## 5. ECF en chiffres

ECF forme chaque année plus de 250 000 personnes, tous types de formations confondus.

### Données économiques et financières

En 2009, ECF a réalisé un Chiffre d'Affaires consolidé de 165 millions d'euros H.T. (hors Points Relais ECF). Le chiffre d'affaires d'ECF connaît en moyenne une progression régulière de 10% par an depuis de nombreuses années.

Le chiffre d'Affaires se répartit de la manière suivante :

- 50% issu de la formation professionnelle
- 50% issu de l'ensemble des autres apprentissages de la conduite et de la Sécurité Routière.

La bonne santé financière du réseau ECF s'explique par :

- Une demande croissante des formations obligatoires des chauffeurs routiers,
- Le développement du dispositif « Permis de conduire à 1€ / jour » et de la garantie financière,
- La concentration des Écoles de Conduite sur un marché stable.

200 entreprises constituent aujourd'hui le réseau ECF. Elles gèrent 600 agences, soit une moyenne de 3 agences ECF par entreprise.

### Effectifs et moyens

ECF s'appuie sur une équipe de plus de 4 000 personnes, dont 3 000 enseignants, et dispose d'importants moyens :

- 3 500 véhicules
- 1 180 agences et points relais ECF répartis sur tout le territoire métropolitain, en Guadeloupe, Martinique et Guyane (975 villes au total)
- 23 Instituts de Formation Professionnelle (I.F.P.) sur 71 sites de formation
- 12 centres d'Education et de Sécurité Routière
- 24 centres de formation des enseignants de la conduite.

ECF forme tous les ans un tiers des enseignants de la conduite, en les préparant au Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER).



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



Les 23 I.F.P. ECF dispensent dans leurs 71 sites des formations initiales ou continues dans les secteurs suivants :

- Transport professionnel
- Manutention et levage
- Logistique
- Travaux publics
- Hygiène et sécurité
- Sensibilisation à la Sécurité Routière.

En 2009, l'ensemble des I.F.P. ECF a accueilli 70 000 stagiaires en formation professionnelle initiale, continue, ou dans le cadre de la Sécurité Routière en entreprise.

Un tiers des personnes formées sont des demandeurs d'emploi, les deux tiers restants sont des salariés d'entreprises, généralement dans le cadre de la formation continue obligatoire.

La flotte des I.F.P. est composée de 300 véhicules lourds, porteurs, semi-remorques, autocars, etc.

Depuis 2002, l'ensemble des I.F.P. ECF est certifié par la norme collective ISO 9001 version 2000 qui atteste de la qualité constante des prestations et des formations ECF dans ce domaine.

Intégrer le réseau ECF demande à une école de conduite, un certain investissement :

- Avoir une approche militante de la Sécurité Routière,
- Être motivé par le travail collectif,
- S'investir dans des missions locales liées à la Sécurité Routière,
- Participer aux actions du groupe (journées « Management Gestion Marketing », Congrès National et Rallye Echange),
- Utiliser de manière exclusive les partenaires d'ECF,
- Utiliser et appliquer la Charte Graphique d'ECF,
- S'engager à régler les cotisations du groupe (droit d'entrée, cotisation annuelle et redevances).
- Suivre les formations obligatoires dispensées par ECF.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## 6. ECF à l'international

Depuis la fin des années 90, ECF, grâce à la reconnaissance de son expertise, rayonne au niveau international.

### - Les missions de la CIECA

La CIECA (Commission Internationale des Examens de la Conduite Automobile) est un organisme mondial, consulté régulièrement par l'Union Européenne sur les problématiques de Sécurité Routière. ECF intervient à l'occasion de missions de travail ponctuelles, en faisant bénéficier la CIECA des expériences et expérimentations réalisées sur le terrain.

Par exemple, en 2004 et 2005, ECF a notamment travaillé sur les projets NovEV (Evaluation of Novice Driver Training Schemes, une étude sur les formations post-permis de conduire) et MERIT (Minimum European Requirements for driving Instructor Training, soit les conditions européennes minimales pour la formation des instructeurs de conduite). Dans les mois à venir, ECF travaillera avec la CIECA sur l'Apprentissage Anticipé de la Conduite.

Fort de ses bonnes relations avec la CIECA, ECF a soutenu le Ministère des Transports français dans l'organisation du 50<sup>e</sup> congrès de la commission, qui s'est tenu à Marseille, du 8 au 10 juin 2006.

Depuis 2007, et jusqu'en 2010, ECF participe au projet européen HERMES qui est un projet fondé par l'Union européenne et basé sur les styles de communication et les méthodes d'enseignement des enseignants de la conduite en Europe. Ce groupe de travail vise à développer un package d'enseignement pour les enseignants afin de les aider dans l'accompagnement de leurs élèves afin que ces derniers aient davantage conscience du large éventail des risques liés aux conducteurs novices et la conduite.

### - Le partenariat marocain

En février 2006, Gérard Acourt, Président de l'Association ECF, signait un accord de partenariat avec un groupement d'écoles de conduite marocaines afin de donner naissance à l'ECM, l'École de Conduite Marocaine.

Pour l'ECM, 3 objectifs ont conduit à ce partenariat axé sur la Sécurité Routière :

- Améliorer la pédagogie de la conduite,
- Moderniser les méthodes et moyens employés,
- Développer un réseau d'écoles de conduite de qualité et le placer en synergie avec le réseau ECF, 1<sup>er</sup> réseau européen d'éducation et de Sécurité Routière.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



ECF met à disposition d'ECM les outils indispensables à une bonne formation à la conduite. Les contenus pédagogiques ainsi que les contenus des journées V.I.E. (Véhicule, Individu, Environnement), mais aussi les outils pédagogiques habituellement utilisés dans les formations ECF, comme le simulateur de perte de contrôle ou les lunettes alcool, ont été transmis aux formateurs ECM. Les premiers enseignants de la conduite ECM sont également formés au Maroc par des enseignants ECF.

Fin 2008, ECF signe une convention de partenariat avec un regroupement d'écoles de conduite espagnoles : l'ECT (Escuela de Conducia y Transportes)

#### - La Charte Européenne de Sécurité Routière

ECF a adhéré, en septembre 2006, à la Charte Européenne de Sécurité Routière, une plateforme initiée en 2005 par la Commission européenne, qui promeut et recueille les initiatives provenant des 25 états membres pour lutter contre la sinistralité sur les routes. L'objectif de cette Charte consiste à sauver 25 000 vies sur les routes d'ici à 2010. ECF s'est engagée à « *lancer un processus de rencontres et d'échanges avec les organismes de la Communauté européenne jouant un rôle direct ou indirect dans le domaine de la Sécurité Routière* ».

Dix rencontres avec différents organismes européens seront engagées par ECF entre 2006 et 2009, afin de faire profiter ses partenaires de son savoir-faire dans les domaines de l'information, du conseil et de l'accompagnement :

- Mise à disposition de toutes les informations relatives aux pratiques réalisées en France par les écoles de conduite du réseau ECF concernant l'éducation routière des enfants et des adolescents, l'apprentissage anticipé de la conduite, le perfectionnement des conducteurs, la formation professionnelle des chauffeurs routiers et la sensibilisation des conducteurs commettant des infractions.
- Conseils pour transférer et adapter les lois communautaires dans le droit national, dans un double objectif de respect réglementaire national et de cohérence pédagogique communautaire.

Plusieurs contacts ont été pris entre 2006 et 2009 avec des structures d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière dans plusieurs pays comme : le Luxembourg, la Belgique, l'Italie, les Pays Bas, le Royaume Uni...

Ces contacts vont permettre de déboucher très prochainement sur des implications fortes de collaborations avec certains d'entre eux.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Deuxième Partie : Les missions de l'Association ECF

L'Association ECF a plusieurs priorités : valoriser l'enseignement de la conduite, rechercher en permanence de nouveaux outils et supports pédagogiques, développer des formations destinées à tous les métiers de la conduite et enfin, développer le cadre de formations adaptées à des objectifs d'insertion sociale et professionnelle.

### 1. Conseil et lobbying : ECF précurseur en matière de Sécurité Routière

Précurseur un jour, précurseur toujours... En effet, il est important de noter que l'Association ECF, créée en 1969, est née bien avant les premières politiques de Sécurité Routière instaurées par le gouvernement Pompidou en 1972 ! Depuis lors, ECF s'est toujours positionnée en amont des réglementations, les inspirant plutôt que les subissant.

Vis-à-vis de l'Etat comme des instances internationales, l'Association représente une véritable force de proposition, notamment grâce à sa longue expertise de la Sécurité Routière, mais aussi grâce à l'exceptionnelle étendue de son réseau, qui lui permet de tester, d'éprouver et de valider à grande échelle ses préconisations.

C'est pourquoi ECF, souvent par l'intermédiaire de son président Gérard Acourt ou l'un des nombreux référents d'activité, participe aux groupes de travail instaurés par le Ministère des Transports, ou aux réunions de travail interministérielles. De plus, Gérard Acourt intervient chaque année au Sénat et à l'assemblée nationale, lors de journées parlementaires portant sur des thématiques de Sécurité Routière.

Parmi les propositions ECF pour améliorer la Sécurité Routière, on trouve :

- **Le Continuum Éducatif du Citoyen Usager de la Route (CECUR)** : Le continuum éducatif est le principal cheval de bataille de l'Association ECF. Il consiste à former, éduquer et sensibiliser les conducteurs de manière régulière et cohérente tout au long de leur vie. En effet, en intervenant de l'école au lycée, de la conduite accompagnée au permis de conduire, du permis professionnel aux formations post-permis en passant par la formation destinée aux seniors ou aux salariés des entreprises, on s'aperçoit que les comportements s'améliorent, entraînant une chute des accidents de la route. Appliquée sur le terrain depuis de nombreuses années, cette méthode de formation a démontré son efficacité. L'Association ECF, dans le cadre de cette formation continue, préconise des modules pédagogiques ultra-ciblés et adaptés à chaque âge. Le continuum éducatif de formation est maintenant reconnu depuis plusieurs années comme un principe éducatif important.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



- **La notion de conducteur novice et le permis de conduire probatoire** : Dès 1996, ECF milite pour l'instauration d'un permis de conduire « fragilisé » afin de prendre en compte la notion de conducteur novice. En effet, ces derniers sont considérés comme plus accidentogènes que les autres eu égard à leur inexpérience. ECF préconise donc, dès la perte de 3 points, de soumettre le conducteur à un recyclage analogue à celui prévu dans le cadre du permis à points. La proposition distingue déjà les conducteurs qui ont suivi l'A.A.C. et ceux issus de la formation classique. Cette proposition a contribué à l'instauration du permis de conduire probatoire.
  
- **L'amélioration de l'examen B** : Pour satisfaire l'élève candidat, ECF souhaite une évolution importante de l'examen du permis voiture avec :
  - Une inscription facilitée avec l'enregistrement informatique des dossiers d'examen
  - La suppression totale des délais d'attente
  - Des épreuves d'examens théorique et pratique enfin réactualisées.
  
- **Le financement des formations à la conduite** : Dans son 1<sup>er</sup> livre blanc, daté de 1978, ECF proposait une participation des différents acteurs de la Sécurité Routière (pétroliers, assureurs, etc) au financement des formations à la conduite. Ces propositions ont été reprises par le rapport Bertrand (janvier 2005), qui a par la suite donné naissance au permis de conduire à 1€ / jour.  
Pour ECF, Association de Conduite et Sécurité, il est primordial de donner accès au permis aux jeunes et notamment aux jeunes les moins favorisés. ECF regrette que le dispositif du permis à 1 euro par jour ne présente pas le bilan attendu puisque le nombre de prêts accordés par les établissements financiers ne touche que 10% de la population et que les jeunes les moins favorisés en profitent très peu. Selon ECF, le cahier des charges du dispositif du permis à 1 euro par jour était pourtant très positif puisqu'il permettait la mise en place, par la signature d'un partenariat avec le Ministère des Transports, d'un conventionnement des écoles de conduite, attestant leur garantie financière et le respect de la charte qualité. Mais dès l'origine, en 2005, ECF avait alerté les pouvoirs publics et les médias sur les difficultés du dispositif à 1 euro par jour pour les raisons bancaires évoquées ci-dessus, devinant que les établissements financiers ne prendraient pas le risque d'accorder des prêts à des personnes ne présentant pas de garantie financière suffisante.  
Aujourd'hui, ECF approuve la volonté du Gouvernement de vouloir étudier la piste d'un système du financement du permis de conduire par la mise en œuvre d'une caution prise en charge par l'état au travers d'un Fonds national de Solidarité, et souhaite être partie prenante dans la mise en place de ces nouvelles mesures. Mais selon ECF, afin de crédibiliser ce dispositif il doit nécessairement s'appuyer sur les écoles déjà conventionnées dans le cadre du permis à 1 euro par jour.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



- **Les écoles certifiées** : Afin d'assurer aux futurs conducteurs un apprentissage respectant le Programme National de Formation, ECF propose une reconnaissance officielle des écoles de conduite. Celles-ci doivent s'engager à respecter un Référentiel de services, à appliquer intégralement le Programme National de Formation et à accepter les Audits de conformité y afférant, afin d'obtenir une certification Qualité par un organisme de certification accrédité par le COFRAC. Le conventionnement des écoles de conduite dans le cadre de l'opération « Permis de conduire à 1 € / jour » est un premier pas vers la certification des écoles.
- **La formation continue des enseignants de la conduite** : Afin de relever le niveau technique et pédagogique des enseignants de la conduite et de la Sécurité Routière, d'harmoniser et rationaliser les programmes et objectifs, et enfin de maintenir et actualiser régulièrement les compétences des enseignants, ECF prône la formation continue des enseignants, à raison d'un stage tous les 5 ans. ECF impose depuis de nombreuses années la formation continue de ses propres formateurs. A noter que désormais, la Charte de Qualité des écoles de conduite, imposée par l'opération Permis de conduire à 1€ / jour mentionne cette obligation.
- **La vérification des aptitudes à la conduite** : Afin de déceler des handicaps physiques légers mais non visibles qui pourraient gêner la conduite, ECF préconise la création d'Instituts de Vérification des Aptitudes à la Conduite, dont la vocation est d'aider les conducteurs à mieux connaître leurs aptitudes et capacités. Les prémices de la visite médicale pour les seniors ont été évoquées en 2005.
- **Les places d'examen au permis de conduire** : La réforme du permis de conduire recherche des mesures durablement efficaces pour améliorer les délais d'attente.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## 2. Développer des concepts et outils de formation pour tous les métiers de la conduite

Au sein de l'Association ECF, 40 adhérents experts, chacun ultra-spécialisé dans une activité (moto, bateau ...) sont chargés d'imaginer, de créer et d'améliorer des méthodes et des outils pédagogiques. Ces adhérents, communément appelés des « référents », se réunissent plusieurs fois par an, dans le cadre du Conseil National de Développement (cellule recherche et développement), afin d'échanger sur les différents travaux réalisés dans l'année. Au-delà des formations les plus connues, comme l'apprentissage voiture, moto, etc., le Conseil National de Développement s'implique par exemple dans le handicap mental comme dans le secteur des loisirs ou la mise en place des Nouvelles Technologies dans la formation (e-learning par exemple).

Testés sur le terrain, ces méthodes et outils sont ensuite validés puis mis en application sur l'ensemble du réseau ECF.

Dans ce cadre, ECF a mis en place, pour l'ensemble de ses formations, un concept unique d'enseignement global dont l'objectif est de faire prendre conscience à l'apprenant des limites du Véhicule, de l'Individu et de l'Environnement (Programme V.I.E.) dans lequel il évolue.

L'enseignement pédagogique ECF repose donc, en plus de la formation théorique et des heures de conduite obligatoires, sur des principes fondamentaux, définis à travers des modules de formation, dits « Modules de Sécurité + » :

- « **Découverte du véhicule** » : notions de mécanique, entretien du véhicule, lecture du tableau de bord, indispensable à une conduite en toute sécurité.
- « **Perte d'adhérence** » : ce module permet de prendre conscience des limites imposées par le véhicule, l'individu et l'environnement dans des conditions dégradées (pluie, neige...). Ce module s'appuie sur un outil installé sur les roues arrière du véhicule, qui place le conducteur en situation de perte d'adhérence à basse vitesse, et en toute sécurité.
- « **Voyage Découverte** » : un petit groupe d'élèves accompagné d'un enseignant de la conduite part sur les routes durant une journée afin de parcourir 300 à 400 km. Au préalable, les élèves apprennent à préparer leur trajet (itinéraire, temps de pause, etc.), leur véhicule (état des pneumatiques, niveau d'huile...). Durant le trajet, les élèves découvrent le phénomène de la fatigue au volant, s'adaptent à des situations de conduite diverses, abordent la notion de responsabilité... Un debriefing conclut le trajet, afin de partager les expériences de chacun.
- « **Information assurances** » : informations juridiques : Qu'est ce qu'un contrat d'assurance ? Comment remplir un constat à l'amiable ? Comment se comporter en cas d'accident ?...
- « **Coussin de sécurité** » : grâce à cet outil, l'élève aborde les problématiques liées à la vitesse et à l'importance de la ceinture de sécurité.
- « **Alcool** » : les élèves sont invités à suivre un parcours à pied, en portant des lunettes déformantes, qui permettent d'évoquer les problématiques liées aux psychotropes et à la conduite.

L'ensemble de ces modules est utilisé aussi bien dans les formations aux permis de conduire que dans la sensibilisation à la Sécurité Routière. Néanmoins, toutes les formations destinées aux jeunes s'inscrivent dans le cadre du PNF (Programme National de Formation) mis en place en 1990.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



### 3. ECF et les partenariats

#### • ECF, partenaire des entreprises

ECF est partenaire de **Renault**, qui fournit de manière exclusive les véhicules aux écoles de conduite du réseau. Les véhicules proposés sont des « Clio », des « Mégane », des « Scenic », et des « Espace ». Ce partenariat porte sur la mise à disposition de 2 500 véhicules par an.

Au-delà de ce partenariat, ECF et Renault partagent des valeurs fortes autour de la Sécurité Routière des jeunes, et d'un meilleur comportement sur les routes. Depuis 2009 la mobilité durable est une disposition partenariale, ECF et Renault sont engagés dans la sécurité routière et visent également les économies de carburant et la diminution des rejets de CO<sub>2</sub>.

Partenaire historique et exclusif, **Honda Moto** fournit à ECF depuis 33 ans (1976) l'ensemble de son parc deux roues. Comprenant 600 motos, le parc est composé actuellement de CBF 125 et 600 CBF. Le parc deux roues comporte des CBF 125 et des CBF600 version 2008, répondant aux critères de la norme d'émission Euro 3. Les normes d'émission Euro fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulant. Leur objectif est de limiter la pollution atmosphérique due au transport.

Concernant l'activité nautisme, la société **Bénéteau** équipe depuis 6 ans les centres de formation bateaux ECF. La flotte est composée d'Antares 6.50 HB et de Flyer 6.50 Open, à raison d'une quarantaine de bateaux. Ce partenariat vise à apporter plus de sécurité et de sérénité en mer, en favorisant un comportement responsable des plaisanciers, mais aussi à mettre en synergie l'information bateau, travailler sur des supports pédagogiques, les conseils d'utilisation des matériels de sécurité. Des actions qui entrent dans le cadre de la réforme du permis bateau instaurée par la loi du 5 janvier 2006 (Cf partie sur les formations aux différents permis dispensées par ECF).

Enfin, afin de sensibiliser les professionnels aux risques dans les entrepôts, ECF et **STILL** (fabricant de chariots élévateurs) ont uni leurs compétences. L'accord de partenariat signé en novembre 2006 porte sur plusieurs points : STILL fournit les chariots élévateurs qui servent à la formation des caristes ; ECF forme les techniciens STILL pour l'obtention du CACES (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité) ; STILL et ECF travaillent en commun sur les supports pédagogiques nationaux.

#### • ECF, partenaire d'événements

L'Association participe régulièrement aux débats ou événements nationaux et internationaux sur la Sécurité Routière comme, par exemple, la **Semaine de la Sécurité Routière**, qui se déroule tous les ans en automne.

De manière ponctuelle et localisée, ECF noue régulièrement des partenariats avec des écoles, rectorats, collectivités locales, préfectures et plus largement tous les financeurs, afin d'intervenir dans des journées de sensibilisation à la Sécurité Routière. Par exemple, ECF s'associe à la Caisse d'Épargne et à la ville de Rennes pour organiser depuis 4 ans des journées de formation (V.I.E.) dans 18 collèges répartis sur toute la Bretagne. Ces journées sont destinées aux élèves de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> de classes SEGPA.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## 4. Le Club ECF

Pour la petite histoire, le 1<sup>er</sup> Club ECF est né en... 1978, créé par l'Association avec le soutien de Ouest France. L'objet initial de ce Club consistait à réunir les élèves ayant suivi une formation ECF autour des valeurs de Sécurité Routière. Mais face aux difficultés à l'animer, le 1<sup>er</sup> Club ECF s'est mis en sommeil.

Près de 30 ans plus tard, le projet est relancé. ECF agit désormais dans le cadre du Continuum Éducatif du Citoyen Usager de la Route (CECUR) et dispose de moyens technologiques, comme Internet, beaucoup plus pratiques pour entretenir le contact avec ses anciens élèves. De plus, Volkswagen, son nouveau partenaire, souhaite agir auprès d'un public plus jeune, afin de participer à l'amélioration des comportements.

Fort de cette situation, le 1<sup>er</sup> Juillet 2006, ECF lance le Club ECF, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes conducteurs tout au long de leur vie en les mobilisant autour de la Sécurité Routière.

Tout jeune ayant suivi une formation dans une école du réseau ECF peut devenir membre du club, sous réserve de signer et de s'engager à respecter la Charte du Club ECF (« Ensemble, vivons la route », voir en annexe). Selon cette Charte, le membre du Club ECF est un conducteur courtois et garant de sa sécurité et de celle des autres. Il respecte les règles, milite pour la Sécurité Routière et incite son entourage à rallier cette cause.

Un site Internet (<http://club.ecf.asso.fr>) a été créé pour l'occasion, qui comporte un espace réservé aux membres du Club ECF. Ce site apporte des conseils sur la Sécurité Routière, sur l'entretien du véhicule, sur la conduite, et donne des informations sur l'ensemble des opérations partenariales.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Troisième Partie : Les Actions du réseau ECF

### 1. Les repères institutionnels et les Actions ECF

ECF préconise une éducation et une formation à la conduite en toute sécurité, qui s'acquiert à travers différentes étapes tout au long de la vie du conducteur. C'est le Continuum Educatif du Citoyen Usager de la Route (CECUR). En intervenant à tous les stades de la vie du conducteur, de l'école au lycée, de la conduite accompagnée au permis de conduire, des formations professionnelles aux formations post-permis en passant par la sensibilisation des seniors, on s'aperçoit que les risques sur la route sont largement diminués. Appliquée sur le terrain depuis de nombreuses années, cette approche de formation a démontré son efficacité. L'Association ECF, dans le cadre de cette formation en continu, préconise des modules pédagogiques ultra-ciblés et adaptés à chaque âge.

### 2. Le scolaire et périscolaire

ECF intervient auprès du jeune public au travers d'actions répondant à un cadre réglementaire et hors réglementaire.

#### Le cadre réglementaire

**ASSR 1** : L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de premier niveau est une formation théorique délivrée par le collège en classe de 5e (ou équivalent), indispensable à l'obtention du BSR.

**BSR** : Délivré par les écoles de conduite spécialisées, le Brevet de Sécurité Routière (BSR) est une formation pratique obligatoire depuis 1997 pour conduire un deux roues motorisé dès l'âge de 14 ans. Le BSR nécessite la validation de l'ASSR1 ou de l'ASSR 2, complétée par une formation pratique de 5 heures minimum obligatoire. Dans le cadre du BSR, ECF a signé une charte avec la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière (DSCR), et s'est engagée à développer une formation spécifique : un circuit pédagogique et ludique hors circulation dans un premier temps, suivi d'une trentaine de kilomètres sur route, ce qui permet une confrontation directe à des situations de conduite. Environ 3000 jeunes sont formés chaque année par ECF.

*La réglementation sur le BSR est actuellement en cours d'évolution pour s'adapter à des directives européennes (CISR du 17 février 2010).*

**ASSR 2** : L'Attestation Scolaire de Sécurité Routière de second niveau, délivrée en classe de 3e (ou équivalent) constitue désormais le premier module obligatoire pour l'inscription au permis de conduire automobile.

Le rôle d'ECF au sein des établissements scolaires est de prolonger, d'enrichir et de concrétiser les formations aux ASSR encadrées par les enseignants de la conduite et de la sécurité routière diplômés.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Le cadre hors réglementaire

Dès le plus jeune âge, on commence à développer les bases de la Sécurité Routière : ne pas traverser une route sans un adulte, ne pas ouvrir une portière de voiture côté chaussée...

Pour ce faire, ECF a mis en place une palette d'outils pédagogiques à disposition des écoles, des associations et de toutes les structures tournées vers l'enfance.

Par exemple, le **Village de sécurité pour enfants** (itinérant dans toute la France) est un outil pédagogique au service des collectivités et des écoles. Dans cette ville reconstituée à l'échelle 1/2 (70 m x 40 m, 300 m de route), les enfants peuvent se déplacer à pied, en vélo ou en petite voiture et évaluer ainsi les dangers, pour eux comme pour les autres. Il amène les enfants à s'auto responsabiliser par l'échange, le jeu et le déplacement collectif face au risque que représente l'utilisation quotidienne d'un moyen de transport, quel qu'il soit.

ECF dispose de 2 Villages de sécurité routière itinérants.

## 3. Les formations aux permis de conduire

ECF forme à tous les permis de conduire, la base commune de toutes les écoles étant la formation au permis de conduire B (conduite voiture). La formation à la conduite s'appuie sur le Programme National de Formation (PNF). Cependant, ECF a opté pour une approche pédagogique globale, qui consiste à alterner les formations théoriques et pratiques afin de rendre les savoirs plus pertinents. Certains éléments du programme sont abordés par des modules de « Sécurité + », comme le Voyage école ou la découverte des phénomènes de perte d'adhérence. (Cf chapitre 2)

ECF a signé une convention avec le Ministère des Transports afin de promouvoir le dispositif du permis de conduire à 1€/ jour. Dans ce cadre, l'ensemble des agences ECF et certains points relais ont obtenu la garantie financière leur permettant de proposer ce permis à 1€ /jour (AAC, permis B et permis A).

Le permis probatoire s'adresse à tous les nouveaux titulaires du permis de conduire (moto, auto). Les conducteurs qui ont vu leur permis annulé par le juge et ceux dont le permis a été invalidé par la perte totale des points sont également concernés par cette mesure. Le permis de conduire probatoire est doté d'un capital de 6 points, durant une période probatoire de 3 ans (réduite à 2 ans pour les personnes ayant suivi la filière d'apprentissage anticipé à la conduite). C'est donc un permis fragilisé, qui doit rendre responsable le nouveau conducteur, pour en faire un conducteur sûr.

### L'A.A.C. : Apprentissage Anticipé de la Conduite

Afin de lutter contre l'insécurité routière chez les jeunes et leur offrir plus rapidement une autonomie, le Gouvernement a mis en place dès 1990 (expérimentation depuis 1984) l'Apprentissage Anticipé de la Conduite (A.A.C.). ECF a fait partie du groupe de réflexion qui a travaillé sur le projet et a réalisé les premiers tests dans des écoles de son réseau.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



Cette formation anticipée permet une diminution des accidents et un taux plus élevé de réussite à l'examen du permis de conduire. En effet, 80% des jeunes ayant suivi la conduite accompagnée obtiennent leur permis de conduire du premier coup, alors que moins de 50% des candidats l'obtiennent dès la première tentative avec une formation traditionnelle.

Aujourd'hui, 28% des candidats au permis choisissent l'A.A.C. Dans les écoles ECF, ce chiffre est de 38% en moyenne (voire près de 100% dans certaines écoles du réseau).

La formation à l'AAC est destinée à toute personne à partir de 16 ans révolus.

Pour ECF, la formation à l'A.A.C. est intéressante car elle n'est pas sanctionnée par un examen et ne suscite pas de bachotage, contrairement à la formation classique au Permis B. Dans le cadre de cette formation, les agences ECF proposent le permis à 1€ / jour.

La formation à l'A.A.C. se déroule de la manière suivante :

- Une évaluation initiale du niveau de conduite du jeune,
- Une formation théorique qui aboutit au passage de l'ETG (le « code »),
- Une formation initiale pratique (20 heures minimum).

Un livret d'apprentissage est remis à l'élève, véritable outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant dans lequel est consignée l'évolution de l'apprentissage.

En fin de formation, l'élève se voit remettre par son formateur une Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI), qui lui ouvre le droit de conduire accompagné d'un adulte de 28 ans (3 ans de permis minimum, sous réserve d'autorisation par l'assurance). Durant cette période de conduite accompagnée, le jeune doit parcourir plus de 3 000 km et assister, après 1 000 km parcourus, à un rendez-vous pédagogique. À l'issue de cette période, un second rendez-vous pédagogique est prévu dans les 2 mois précédents la présentation à l'examen du permis de conduire. Ces rendez-vous de perfectionnement rassemblent l'élève, son accompagnateur et son enseignant afin de faire le point sur l'expérience acquise et d'évoquer des thèmes de Sécurité Routière.

ECF intervient également dans des centres de loisirs qui proposent des vacances sur le thème de l'A.A.C. (5 centres en France).

### La formation au permis de conduire B (automobile)

La formation au permis B est destinée à toute personne âgée de 17 ans 1/2 minimum désireuse de se préparer dans les meilleures conditions au permis de conduire "tourisme", accessible à 18 ans révolus.

Elle est précédée d'une évaluation initiale obligatoire (environ 1 heure) afin d'estimer le temps de formation nécessaire. Une formation théorique et pratique (20h minimum) est dispensée par les agences ECF.

Les formations dispensées par ECF répondent au Programme National de Formation et s'appuient sur l'alternance de la théorie et de la pratique, ainsi que sur les modules de « Sécurité + ».



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



Un livret d'apprentissage est remis à l'élève, véritable outil de dialogue entre l'élève et l'enseignant dans lequel est consignée l'évolution de l'apprentissage.

Le postulant au permis B doit suivre les étapes suivantes pour obtenir son sésame :

- La validation des 4 étapes du livret de conduite,
- La réussite à l'Examen Théorique Général (ETG),
- La réussite à l'examen pratique de 35 minutes.

Dans le cadre de cette formation, les agences ECF proposent le permis à 1€ / jour.

### La formation au permis de conduire A1 et A (moto)

Il existe différents types de permis moto :

Le permis A1 (motos légères) : Ce permis permet de conduire des motos légères dont la cylindrée ne dépasse pas 125 cm<sup>3</sup>, la puissance ne dépasse pas 15 ch (11 kW). L'âge requis pour suivre cette formation est de 16 ans révolus. Les conducteurs ayant obtenu leur permis de conduire de catégorie B avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 peuvent également conduire ce type de moto, à condition qu'ils aient acquis leur permis depuis 2 ans minimum.

En revanche, pour les conducteurs qui ont obtenu leur permis B à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, la réglementation a changé. En effet une formation pratique de 3 heures minimum est obligatoire pour les conducteurs titulaires du permis B depuis plus de deux ans et qui souhaitent conduire une motocyclette légère.

Avant la publication du décret, tout titulaire du permis B depuis plus de deux ans était autorisé à conduire une motocyclette légère. En raison de l'absence de formation spécifique, ces conducteurs étaient plus exposés au risque d'accident de la route pendant leurs premiers temps de conduite. Ils ne représentaient que 0,8 % du trafic mais 16,8% des victimes.

Dans un contexte de baisse générale de l'accidentologie routière, le nombre de motocyclistes décédés sur la route augmente **dramatiquement**.

Leur risque d'être tué par kilomètre parcouru est 20 fois supérieur à celui de l'utilisateur d'une voiture de tourisme.

La formation pratique est dispensée dans une école de conduite agréée ou une association agréée, par un enseignant qualifié pour la conduite des deux-roues motorisés. Cette formation apporte au futur conducteur

- les connaissances nécessaires à la manipulation d'un deux-roues et à la prise en compte de ses spécificités
- la perception de sa « fragilité » dans l'environnement routier et la mise en pratique des règles essentielles pour un déplacement en sécurité, pour lui-même et les autres usagers.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



À l'issue de cette formation, une attestation est délivrée par l'école de conduite. Le candidat se présente alors à la préfecture pour faire inscrire sur son permis de conduire l'autorisation de conduire. Le conducteur ne peut pas conduire une motocyclette légère s'il n'a pas fait cette démarche. Tous contrevenants sont passibles d'une contravention d'un montant de 135 euros et d'un retrait de trois points du permis de conduire.

**Le permis A (accès progressif) :** Ce permis permet de conduire pendant 2 ans des motos dont la puissance ne dépasse pas 34 ch (25kW) et le rapport poids/ puissance ne dépasse pas 0.16 kW/kg. L'âge requis pour suivre cette formation est de 17 ans 1/2, et de 18 ans révolus pour présenter le permis de conduire.

Après 2 ans, ce permis permet de conduire toutes les motos dont la puissance est inférieure à 100 ch (73,6 kW), ce qui est le maximum autorisé en France.

**Le permis A (direct) :** Ce permis permet de conduire toutes les motos dont la puissance est inférieure à 100 ch (73,6 kW), ce qui est le maximum autorisé en France. L'âge requis pour présenter le permis A est de 21 ans révolus.

L'obtention du permis de conduire moto passe par la réussite à :

- Obtention de l'ASSR 2
- Une épreuve théorique : l'ETG (il est obligatoire de repasser son code de la route, sauf pour des conducteurs titulaires du permis B depuis moins de 5 ans).
- Un examen pratique hors circulation (alternance d'une épreuve de maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, d'une épreuve à allure lente seul et avec passager, d'une épreuve à allure normale seul et des questions spécifiques à la moto)
- Un examen pratique en circulation.

Comme pour toutes les formations au permis, la formation au permis Moto est soumise au respect du Programme National de Formation. L'élève doit suivre une formation théorique et une formation pratique de 8 heures sur plateau et de 12 heures en circulation. Pour cela, ECF s'appuie sur l'alternance de la théorie et de la pratique, ainsi que sur des modules de « Sécurité + », et privilégie le travail de groupe qui permet l'émulation.

Cependant, ECF a créé des modules et des outils spécifiques à l'apprentissage de la conduite moto, en complément des modules désormais classiques, comme le « Motostab ». Développé par ECF, ce « stabilisateur » permet de gérer l'appréhension liée à la conduite des deux roues. Il sert également à démontrer l'intérêt de l'ABS lors de freinage en de mauvaises conditions (pistes mouillées, etc.).

Actuellement l'ECF participe à la concertation nationale des deux-roues motorisés (Groupe de travail la formation et le NOVICIAT)

Dans le cadre de cette formation, les agences ECF proposent le permis à 1€ / jour.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Les formations aux Permis Bateau

La réforme du permis bateau a été mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, afin de proposer aux plaisanciers une meilleure formation et une simplification administrative. Depuis, les écoles bateau sont soumises à une obligation d'agrément et les formateurs doivent être titulaires d'une autorisation d'enseigner délivrée par la préfecture après vérification de leurs aptitudes.

Cette évolution s'est accompagnée d'une révision des contenus de formation théoriques et pratiques afin d'améliorer le comportement en situation, des nouveaux pilotes de navire, de favoriser la sécurité en mer et d'opérer une harmonisation avec la réglementation européenne.

Les nouveaux permis se décomposent ainsi :

Prérogatives	Option	Extension
<b>En mer *</b>	<b>côtière</b> navigation limitée à 6 milles d'un abri	<b>hauturière</b> navigation sans limite de distance, ni de puissance
<b>En eaux * intérieures</b>	<b>eaux intérieures</b> longueur du bateau limitée à 20 mètres	<b>grande plaisance en eaux intérieures</b> sans limite de longueur

- Un document unique (permis de conduire) Mer et Fluvial sera délivré par l'administration et servira de support à toutes les options et extensions.
- 4 permis prévus (2 permis mer et 2 permis fluviaux)
- Validations pratiques Mer et Fluvial identiques (le candidat ne passe qu'une seule fois l'épreuve pratique)
- Les timbres fiscaux pour la délivrance du permis ne sont payés qu'une seule fois

### Le nouvel examen théorique (options côtière et hauturière)

Organisée par l'administration, cette épreuve se présente sous forme d'un questionnaire électronique à choix multiple de 25 questions (QCM). Pour réussir cet examen, il faut obtenir un minimum de 21 points (1 point par bonne réponse).

La formation pratique peut débiter avant la réussite à l'examen théorique.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



### La pratique : validation des acquis

Réalisée par le centre agréé qui a dispensé la formation, cette validation vérifie l'atteinte des objectifs du livret d'apprentissage. Elle ne peut se faire qu'après l'obtention de l'épreuve théorique.

Commune aux 2 options « Côtière » et « Eaux intérieures », le candidat ne la passe qu'une seule fois.

### Les extensions

L'épreuve théorique de navigation, organisée par l'administration, reste sensiblement identique à celle de l'ancien système, soit un questionnaire défini au plan national. Pour l'extension « Grande plaisance en eaux intérieures », la validation des acquis en pratique sera réalisée par le centre agréé, sur un bateau d'au moins 20 mètres.

### La formation Bateau ECF



Le futur plaisancier doit avoir au moins 16 ans pour s'inscrire dans un centre de formation agréé pour l'apprentissage de la conduite des bateaux de plaisance à moteur (18 ans pour l'extension grande plaisance en eaux intérieures).

Il y suivra une formation théorique et une formation pratique. Le temps minimum obligatoire pour la formation pratique est de 3 heures. Cependant la durée de la formation est fonction du temps nécessaire pour l'apprentissage des manoeuvres et pour la connaissance de la réglementation relative à la conduite.

Le futur plaisancier commencera la formation pratique avant d'avoir été reçu à la partie théorique ; lorsqu'il aura subi avec succès l'épreuve théorique organisée par l'administration et que son formateur aura validé l'ensemble des objectifs prévus au livret d'apprentissage, celui-ci lui délivrera une attestation provisoire de navigation, puis, dans un délai maximum d'un mois, l'administration lui adressera son permis à domicile.

### ECF : une formation de qualité pour une meilleure sécurité

Le réseau ECF se compose de 40 centres de formation bateaux (CFB), dont une école spécialisée dans la conduite de scooter des mers. Sur la base du contenu réglementaire, ECF a élaboré une approche pédagogique qui conduit à obtenir un très fort taux de réussite aux examens.

- Un enseignement qui traite l'ensemble des préconisations du Comité Interministériel de la Mer.
- Les connaissances théoriques nécessaires pour comprendre l'environnement, la signalisation, les déplacements.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



- La connaissance du bateau avec des notions sur son fonctionnement, l'assimilation des commandes et la mémorisation de leur emplacement.
- La conduite du bateau avec la maîtrise des manœuvres élémentaires, l'appréciation des vitesses et des distances, le savoir-faire pour établir les relations avec les autres usagers.
- La vérification et la validation des compétences du plaisancier à conduire un bateau seul, en toute sécurité pour lui-même et celle d'autrui.
- La connaissance sur l'environnement et sur le respect de la nature.

### Et bien sûr !

- La signature d'un contrat de formation entre le centre de formation bateau ECF et le futur plaisancier.
- La signature d'une charte d'engagement qualité agréée par l'Etat.
- De nombreuses possibilités de financements.
- Une garantie financière\*\* pour toutes les formations.

*\*\*Dans les établissements ayant souscrit à cette garantie.*

### **La formation à la conduite des personnes atteintes d'un handicap physique et / ou mental :**

Cette formation est destinée à toute personne âgée de 17 ans 1/2 minimum / 16 ans minimum dans le cadre de la conduite accompagnée, atteinte d'un handicap physique et / ou mental léger : hémiplégie, paraplégie, myopathie, etc., et désireuse de se préparer dans les meilleures conditions au permis de conduire Tourisme, sur un véhicule adapté à son handicap.

Avant la formation, le futur élève doit satisfaire à une visite médicale et à une évaluation de départ pour définir ses aptitudes à la conduite.

Grâce à ses véhicules aménagés spécifiquement, ECF peut aujourd'hui répondre à 80% des handicaps.

Une quarantaine d'écoles ECF est spécialisée dans l'apprentissage de la conduite des personnes en situation de handicap, pour un nombre équivalent de véhicules. Chaque année, ECF forme environ 1.000 personnes atteintes d'un handicap.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



Les enseignants de la conduite suivent une formation en interne afin de leur permettre de mieux appréhender ce type de public. ECF a également conçu une approche pédagogique globale, le projet « handi-vie », qui comporte plusieurs axes :

- Se déplacer,
- Construire son projet de vie,
- Être autonome,
- Se découvrir des loisirs,
- Bâtir son projet professionnel par la découverte de métiers accessibles.

Ces axes de travail permettent aux personnes en situation de handicap d'intégrer plus facilement les milieux socio-économiques.

### Conduite et insertion sociale

L'insertion sociale par ECF concerne différents publics :

- Les personnes en grande difficulté,
- Les personnes incarcérées (formation théorique uniquement),
- Les personnes suivies par les missions locales,
- Les personnes suivies par la protection judiciaire de la jeunesse.

ECF utilise l'apprentissage de la conduite et de la Sécurité Routière comme un moyen de s'intégrer dans la société. En effet, l'obtention du permis de conduire, souvent un premier diplôme dans la vie de ces personnes, leur permet d'acquérir une forme de reconnaissance.

Une cinquantaine de formateurs est spécialisée dans l'insertion sociale. Environ 1 000 personnes sont formées annuellement par ECF dans ce domaine.

## 4- La Formation Professionnelle

L'intervention d'ECF dans le milieu professionnel s'inscrit dans une démarche sociale. En effet, le pôle Formation Professionnelle d'ECF couvre deux principaux domaines d'activité : les formations initiales, qui donnent lieu à une qualification professionnelle, et les formations continues, dispensées aux personnes salariées d'une entreprise. ECF répond ainsi aux attentes des entreprises en termes de recrutement ou d'acquisition et de développement des compétences. Cette orientation implique une relation permanente des Instituts de Formation Professionnelle (I.F.P.) ECF avec les différents acteurs de la formation professionnelle :

- Les entreprises,
- L'État en tant que source de financement,
- Les organismes liés à l'emploi.

Les I.F.P dispensent des formations qui ont trait au transport professionnel, à la manutention et à la sensibilisation à la Sécurité Routière.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



### Les formations dispensées :

- Les formations initiales (F.I.M.O.) : Formation Initiale Minimum Obligatoire) visent notamment à assurer, dans un cadre adapté, une formation en cohérence avec le projet personnel d'un individu et les besoins d'une entreprise en termes de recrutement. Aussi, la validation de la formation donne lieu à un contrat de travail.  
Outre l'aspect pédagogique des formations dispensées, ECF propose en amont un travail d'évaluation et de sélection des élèves suivant leur motivation.
- Les formations continues dispensées aux personnes déjà salariées d'une entreprise correspondent principalement aux formations relatives à la conduite des engins avec délivrance d'un CACES, et aux formations continues obligatoires (F.C.O.S. : Formation Continue Obligatoire de Sécurité). Ces formations continues sont rendues obligatoires par décret, arrêté ou accord de branche.

Les I.F.P ECF interviennent également auprès des salariés des entreprises dans le cadre de la prévention des risques des déplacements routiers ainsi que dans le cadre des économies d'énergie.

## 5- L'après permis

Dans le cadre du Continuum Éducatif (CECUR), ECF a mis au point des rendez-vous post-permis de conduire.

### Le Rendez-vous d'Évaluation (RVE) et le Rendez-vous de Perfectionnement (RVPerf)

Dans le cadre du Continuum Éducatif de Formation, ECF a souhaité expérimenter les Rendez-Vous d'Évaluation (RVE) et de Perfectionnement (RVPerf). Ces rendez-vous consistent à faire un point avec le conducteur un an après l'obtention de son permis de conduire (RVE), puis 10 ans après (RVPerf).

Ces expérimentations n'ont jamais réellement fonctionné pour des raisons de financement. En effet, même si le grand public est sensibilisé à la formation tout au long de la vie, peu de gens sont prêts à financer eux-mêmes cette formation.

### La Sécurité Routière en Entreprise

Les accidents de la route constituent la première cause d'accidents mortels du travail (50% des accidents mortels, soit presque 500 salariés tués chaque année sur les routes).

De ce constat est né le principe ECF : « Analyser et évaluer le risque pour mieux le prévenir ». Il est au cœur de toutes les formations liées à la Sécurité Routière que dispense ECF en milieu professionnel.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



En effet, ECF a choisi un modèle de formation basé sur une connaissance approfondie des lois comportementales, dynamiques et physiques qui régissent les différentes composantes du risque routier. L'essentiel de ce concept consiste à placer les conducteurs en situation de risque (maîtrisé, bien sûr) afin de leur faire prendre conscience de leurs limites... sans pour autant chercher à les repousser. L'objectif d'ECF étant d'ancrer une solide culture de la Sécurité Routière au sein des entreprises et de développer chez les conducteurs formés par ECF une conduite « *anti-accident* ».

ECF a mis au point deux approches de la Sécurité Routière en entreprise :

- Le Plan de Prévention Sécurité Routière de l'Entreprise :  
Préconisés par ECF, les plans d'action sont formulés en fonction des publics concernés avec une adaptation du contenu et de la durée de la formation aux calendriers et moyens de l'entreprise.
- La formation directe : de courte durée, une à deux journées, cette formation s'adresse aux salariés dont l'activité professionnelle implique de nombreux déplacements sur route ou qui sont concernés par des trajets réguliers du domicile au lieu de travail.

Chaque année, ECF sensibilise plus de 30 000 salariés à la Sécurité Routière en Entreprise.

### La récupération de points du permis de conduire / FSR

Avec son partenaire la Ligue Des Droits de l'Assuré (LDDA), ECF a créé l'Association France Sécurité Routière (FSR). FSR dispense des stages de sensibilisation à la Sécurité Routière qui permettent aux conducteurs infractionnistes de récupérer 4 points maximum, sans toutefois dépasser les 12 points (6 dans le cadre du permis probatoire).

Ces sessions sont animées par un psychologue et un animateur ECF en possession du Brevet d'Animateur à la Formation des Conducteurs en Infraction.

Les 40 centres FSR répartis sur tout le territoire sont agréés par la préfecture en réponse à un cahier des charges précis.

Depuis sa création, plus de 100 000 stagiaires ont participé à une session de récupération de points organisée par FSR, soit en moyenne 6 000 personnes/an, un chiffre qui augmente chaque année.

Les chiffres 2008 :

- 9 500 000 points retirés
- 5,9 millions d'infractions
- 98 000 permis de conduire invalidés (dû en majorité à l'alcoolémie)
- 1 200 centres agréés en France
- Une note positive : 80% des 38 millions de conducteurs **disposent** de la totalité de leurs points.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Les seniors

ECF souhaite permettre aux seniors de conserver, voire de développer leur autonomie dans leurs déplacements quotidiens.

De ce fait, la formation ECF à destination des seniors les oriente sur du concret, en mesurant les risques de la route à partir des parcours qu'ils empruntent le plus souvent. En travaillant à partir de ses trajets habituels, le senior doit, à l'issue de ces phases de sensibilisation, avoir pris conscience de ses limites, de celles de son véhicule et enfin de son environnement (V.I.E.).

De plus, ECF les informe des nouvelles technologies qui permettent de les assister, comme par exemple les rétroviseurs plus grands, la boîte automatique ou le radar de recul.

Durant ces formations, les seniors réactualisent également leur connaissance du code de la route. Il est intéressant de noter qu'une partie de cette formation s'inscrit dans la mixité avec un public de jeunes afin de créer rencontre et partage d'expérience, dans la compréhension des contraintes de l'autre.

Du fait de l'inexistence de réglementation spécifique, cette démarche reste personnelle et volontaire. On peut déplorer que seulement quelques groupes ou associations de seniors s'inscrivent dans ce processus auprès de centres spécialisés.

L'Association ECF espère à terme la mise en place d'une réglementation ou d'un cadre réglementaire qui permettra de développer des modules de Sécurité Routière à l'attention des conducteurs confirmés.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Quatrième Partie : Perspectives et ambitions

### 1. La conduite accompagnée pour tous :

L'une des principales ambitions d'ECF consiste à généraliser la conduite accompagnée. En effet, pour ECF, cette formation est d'autant plus intéressante qu'elle permet un apprentissage de qualité, contrairement à la formation traditionnelle, qui relève parfois, pour les écoles peu sérieuses, du véritable bachotage.

En effet, la conduite accompagnée permet de :

- Développer son expérience de la conduite,
- Obtenir des résultats bien meilleurs à l'examen du permis de conduire,
- Diminuer très sensiblement le risque d'accident sur les routes,
- Resserrer parfois le lien familial,
- Remettre à niveau l'accompagnateur,
- Intégrer le cadre du Continuum Éducatif du Citoyen Usager de la Route.

Face à ce constat, ECF désire mettre en pratique un système qui permet à l'élève de suivre une formation l'autorisant à conduire accompagné... en attendant de passer son examen du permis de conduire. La réforme du permis de conduire intègre des évolutions en ce sens : conduite supervisée et conduite encadrée.

### 2. Le développement de la qualité du réseau

ECF souhaite développer le nombre de centres de formation dans les zones qui ne sont pas encore couvertes et mettre en place un engagement qualité sous certification qui sera communiqué à chaque client.

### 3. Le développement à l'international

À l'image de la création du réseau ECM (École de Conduite Marocaine) en 2006 et de l'ECT (Escuela de conducir y transportes) en 2008, ECF souhaite multiplier la création de réseaux partenaires à l'international, afin de :

- Promouvoir les idées et les valeurs d'ECF,
- Donner à des écoles de conduite les moyens de se structurer et de se développer.

De plus, fédérer des écoles et réseaux autour des valeurs d'ECF permettrait d'avoir plus d'influence auprès des instances internationales.

Ce projet rentre également dans le cadre de la Charte Européenne de Sécurité Routière signée par ECF en 2006 (voir première partie, paragraphe n°6).



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



#### 4. 2010 : Année du développement de la formation des utilisateurs de VUL (véhicules utilitaires légers)

Dans les accidents mortels du travail, les accidents de la route sont prédominants et dans cette problématique grave, les VUL occupent une place prépondérante.

Pour prévenir cette catégorie de risques professionnels, les Caisses d'Assurance Maladie ont, au niveau régional comme au niveau national, favorisé et incité les initiatives relatives au bon choix des véhicules, à leur aménagement et équipement, et à la compétence des utilisateurs.

Pour être un acteur essentiel de cette ambition préventive, ECF est intervenue sur plusieurs opérations pédagogiques :

- depuis 2008 en Aquitaine, auprès des apprentis du centre de formation du Bâtiment et des Travaux Publics, en collaboration avec la Caisse régionale d'Assurance Maladie, le Comité de Concertation et de Coordination de l'Apprentissage du BTP et l'INRS.
- sur le plan national, le réseau ECF étant membre adhérent du Groupement des Préventeurs du Risque Routier (GP2R), est habilité à dispenser pour agir au bénéfice des entreprises, sur la formation des utilisateurs de VUL (signature le 21 janvier 2010, d'une convention nationale entre la CNAM et le GP2R).
- à court terme, ECF souhaite intégrer et assurer la formation des utilisateurs de VUL dans le parcours de formation initiale des jeunes apprentis AAC ayant pour projet, en amont de l'obtention du permis de conduire, de conduire accompagné en milieu professionnel.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Lexique

**AAC** : Apprentissage Anticipé de la Conduite (ou Conduite Accompagnée, dès l'âge de 16 ans).

**ADSSR** : Association Départementale de Sensibilisation Sécurité Education Routière. Créée en 2001 par les enseignants de la conduite dans le cadre du programme de la DSCR.

**AFFI** : Attestation de Fin de Formation Initiale

**APC** : Apprentissage Progressif de la Conduite

**ANPAA** : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

**ASQUER** : Association pour la Qualification des Equipements de la Route, mise aux normes européennes.

**ASR** : Attestation de Sécurité Routière

**ASRE** : Association de Sécurité Routière en Entreprise. Créée en 1945, elle a pour but de promouvoir la Sécurité Routière en entreprise, autour de rencontres ou de sessions de formation au management de la Sécurité Routière.

**ASSR 1 et 2** : Attestation Scolaire de Sécurité Routière de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Niveau

**BAFM** : Brevet d'Aptitude à la Formation des Moniteurs

**BEPECASER** : Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière.

**BSR** : Brevet de Sécurité Routière, obligatoire pour la conduite des cyclomoteurs depuis 1997.

**CECUR** : Continuum Educatif du Citoyen Usager de la Route

**CIECA** : Commission Internationale des Examens de la Conduite Automobile

**CISR** : Comité Interministériel de Sécurité Routière. Créé en 2000, il est chargé d'orienter les pouvoirs publics vers des actions susceptibles d'initier les conducteurs à une prise de conscience aigüe des dangers de la route et des sanctions en cas d'infractions. Il agit à 3 niveaux : le conducteur, le véhicule et la route.

**CNSR** : Conseil National de la Sécurité Routière. Cet organisme indépendant est chargé d'évaluer les actions existantes et de faire des propositions aux pouvoirs publics.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



**CSECAOP** : Conseil Supérieur de l'Enseignement de la Conduite Automobile et de l'Organisation de la Profession

**DSCR** : Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière. Créée en 1982, cet organisme appartient au Ministère des Transports, de l'Équipement du Tourisme et de la Mer. Sa mission est de gérer et définir les conditions générales de circulation sur l'ensemble du réseau routier.

**DGTREN** : Direction Générale de l'Énergie et des Transports de la Commission Européenne

**ECM** : Ecole de Conduite Marocaine

**FNAUR** : Fédération Nationale des Associations d'Usagers de la Route

**FSR** : France Sécurité Routière, Association présidée par Gérard Acourt

**GP2R** : Groupement des Préventeurs du Risque Routier

**IFP** : Institut de Formation Professionnelle

**INRETS** : Institut National de Recherche sur les Transports et la Sécurité

**LDDA** : Ligue Des Droits de l'Assuré

**PDASR** : Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière

**PNF** : Programme National de Formation

**PVU** : Plan de Développement Urbain

**PSRE** : Promotion et Suivi de la Sécurité Routière en Entreprise. Constituée en 1998, elle regroupe des entreprises qui ont signé une charte commune. Cette Association met en place un plan de prévention routier dans les entreprises membres.

**SER** : Syndicat des Equipements de la Route, signataire d'une charte avec la Sécurité Routière en 2001.

**SPOGEC** : Société de Promotion, d'Organisation et de Gestion des Ecoles de Conduite

**UMSR** : Unité Mobile de Sécurité Routière

**UNIDEC** : Union Nationale Intersyndicale des Enseignants de la Conduite - Syndicat des professionnels de la conduite, créé en 1982.



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !



## Contacts presse

ECF  
Frédéric Martinez  
Directeur  
Tél. : 04 91 32 31 00  
[presse@ecf.asso.fr](mailto:presse@ecf.asso.fr)

Agence Firstcom  
Aurélie Simon  
Tél : 01 71 19 70 00  
[aurélie@firstcom.fr](mailto:aurélie@firstcom.fr)

[www.ecf.asso.fr](http://www.ecf.asso.fr)



UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE, J'ECO CONDUIS !

